

Un état d'esprit, un but

L'esprit du Club est défini par la convention constitutive qui précise, entre autre, " qu' afin de favoriser le tourisme-pêche et donner aux pêcheurs des possibilités plus vastes leur permettant de s'adonner, sans contraintes excessives, à l'exercice de leur sport favori ", et " qu'afin également de venir en aide aux petites Fédérations à caractère touristique et de contribuer à la mise en valeur de leur domaine piscicole ", le principe de base sera: « Qui profite, contribue. Qui offre, bénéficie »

Le but du Club Halieutique Interdépartemental est:

- de promouvoir et de développer la réciprocité entre les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les collectivités favorables, dans l'intérêt de leurs membres, pour faciliter et favoriser le tourisme-pêche.
- d'aider financièrement les Fédérations à effectifs faibles et à réseau hydrographique riche, afin de leur permettre d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.



- Club Halieutique Interdépartemental
- Entente Halieutique du Grand Ouest
- Union Réciprocaire du Nord Est

[Cont](#)